

RÉINSTALLATION ET AUTRES VOIES COMPLÉMENTAIRES DE PROTECTION

Garantir aux apatrides un accès égal à la réinstallation

[Quel est le problème?](#)

[Que puis-je faire en tant que praticien de première ligne pour les réfugiés?](#)

[Que faut-il changer au niveau politique?](#)

[Plus d'informations contextuelles sur le problème et ressources supplémentaires](#)

QUEL EST LE PROBLÈME?

Le manque d'accès à la réinstallation et à d'autres voies de protection peut laisser les apatrides **dans des situations dangereuses** et **mettre leur vie en danger**.

- Les apatrides peuvent être victimes de discriminations dans un premier pays d'asile, avec peu ou pas d'accès à la nourriture, au logement, aux soins de santé, à l'éducation, à la déclaration des naissances ou à d'autres droits.
- Les apatrides peuvent être exposés à un risque accru de pauvreté extrême, et être poussés dans des situations d'exploitation afin de survivre, y compris la traite des personnes, des conditions de travail injustes/dangereuses, des violences sexuelles/basées sur le genre ou d'autres formes d'abus. Les enfants apatrides sont davantage exposés au risque de mariage précoce ou à celui de devenir des enfants soldats.
- Il existe des programmes de réinstallation qui excluent certains apatrides, le programme de réinstallation des Syriens du Royaume-Uni, par exemple, [a exclu la plupart des réfugiés palestiniens de Syrie](#), les laissant ainsi sans possibilité de réinstallation, même s'ils avaient des besoins importants en matière de protection et s'ils auraient pu bénéficier de la réinstallation en étant des ressortissants syriens.
- Les apatrides qui n'ont pas accès à des voies complémentaires de protection peuvent être forcés de demeurer dans des zones de guerre ou de faire des voyages dangereux afin d'avoir accès à la sécurité.

QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE PRATICIEN DE PREMIÈRE LIGNE POUR LES RÉFUGIÉS?

Les 4 R: Reconnaître, recenser, référer et se renseigner!

1. Reconnaître l'apatridie

Ne considérez pas que tout le monde a une nationalité ou que tous les apatrides savent qu'ils sont apatrides. Soyez conscient du fait que certaines personnes pensent que le concept de « nationalité » correspond à leur origine ethnique ou à leur groupe communautaire, plutôt qu'à leur citoyenneté. Lors de la détermination de l'admissibilité à

la réinstallation, vérifiez qu'une apatridie potentielle a été adéquatement évaluée lors des [procédures de sélection](#), ou que des signes initiaux d'apatridie ont été enregistrés ou non. Au besoin, étudiez plus à fond la question de savoir si l'apatridie est liée à des risques ou à des besoins accrus en matière de protection. Lorsque vous aidez des personnes réinstallées, tenez compte du risque d'apatridie et des besoins connexes.

2. Recenser l'absence de preuve de la nationalité et les indications d'apatridie

Si vous déterminez qu'une personne court un risque d'apatridie, ou si cette personne prétend être apatride, consignez ces renseignements importants dans la documentation concernant cette personne. Si le formulaire ne comporte pas d'espace vous permettant de consigner ces renseignements avec exactitude, ajoutez une note quelque part sur le formulaire à ce sujet, afin que cette information soit enregistrée, et informez-en la personne ainsi que du fait que cela pourrait être important à l'avenir. Conservez également des copies de tous les documents pertinents dans votre dossier afin de pouvoir y accéder ultérieurement le cas échéant.

3. Référer les gens vers des conseils d'experts, du soutien et des informations

Si vous décelez une possible apatridie chez une personne, orientez cette personne vers des organisations spécialisées dans l'apatridie et la nationalité dans votre pays de travail afin de voir si elles peuvent l'aider. Certains de [nos membres](#) peuvent être en mesure de vous assister. Téléchargez et utilisez notre [guide/poster](#) (guide/affiche) pour les intervenants auprès des réfugiés et notre [short guide](#) (mini-guide) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.

4. Se renseigner sur l'apatridie dans le contexte de la réinstallation et des voies complémentaires de protection.

On peut trouver un peu plus d'informations ci-dessous, et davantage encore sur nos sites web (liens ci-dessous).

- [Module d'auto-apprentissage du HCR des Nations Unies \(8.6\)](#)
- [Guide du HCR des Nations Unies pour la réinstallation des réfugiés](#) (plus particulièrement 1.2.3 et 7.2.2)
- [Apatridie chez les réfugiés bhoutanais réinstallés en Europe: Un problème non résolu](#)
- [Apatridie et la réponse à la crise en Ukraine](#)

QUE FAUT-IL CHANGER AU NIVEAU POLITIQUE?

- Les États et les organisations internationales devraient empêcher la discrimination et **garantir un accès égal** à la réinstallation pour les réfugiés en fonction des besoins de protection, indépendamment de leur statut d'apatridie.
- Les procédures de réinstallation devraient **tenir compte de la situation particulière des réfugiés apatrides** et des membres de leur famille, y compris du manque de documentation.

- Les fonctionnaires qui prennent des décisions sur les demandes de réinstallation ou de protection complémentaire doivent recevoir **une formation et des informations adéquates** concernant l'apatridie.
- Les États doivent accorder aux apatrides **un accès égal à toutes les voies complémentaires** de protection, y compris, par exemple, une protection temporaire en réponse à la crise ukrainienne.

PLUS D'INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR LE PROBLÈME ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

La réinstallation d'apatrides non réfugiés peut être possible dans certaines situations de besoins critiques de protection. [Module d'auto-apprentissage du HCR des Nations Unies](#) (8.6) explique qu'il existe « la possibilité de fournir des lieux de réinstallation lorsque la situation d'une personne apatride ne peut être résolue dans le pays d'accueil actuel, ou dans un autre pays de résidence habituelle antérieure, et demeure donc précaire ». Lorsqu'il n'existe aucune option de naturalisation ou de résidence stable pour l'apatride et qu'il n'a aucun droit fondamental, la réinstallation peut constituer une solution appropriée, même s'il n'est pas un réfugié.

Les exigences légales pour la naturalisation des apatrides réinstallés doivent être assouplies. À titre d'exemple, certains réfugiés apatrides âgés du Bhoutan [réinstallés en Europe](#) n'ont pas la possibilité de répondre aux exigences linguistiques pour une naturalisation dans leur nouveau pays. On doit montrer davantage de souplesse dans ces circonstances.

Les voies complémentaires de protection doivent également s'appliquer aux apatrides. Les apatrides qui fuient des persécutions et des conflits armés devraient avoir un accès égal à toutes les voies de protection, cependant les apatrides en sont souvent exclus. À titre d'exemple, les pays de l'Union européenne ont activé la directive de protection temporaire en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et au conflit armé en cours. Cela permet aux Ukrainiens de se réinstaller dans les États membres de l'Union européenne. Toutefois, il existe [des limitations à l'applicabilité des directives temporaires de protection applicables aux apatrides](#), ainsi de nombreux apatrides sont exclus à des degrés divers dans différents États membres. De façon similaire, [les régimes de visa pour l'Ukraine au Royaume-Uni](#) excluent les apatrides, à moins qu'ils ne soient des membres de familles admissibles de ressortissants ukrainiens.

Obtenir plus d'informations

[European Network on Statelessness](#) (Réseau européen sur l'apatridie)

[Stateless Journeys](#) (Parcours des apatrides)

[Statelessness Index](#) (Index sur l'apatridie)

[UNHCR's Ending Statelessness website](#) (Site du HCR des Nations Unies Mettre fin à l'apatridie)

[UNHCR's Self-Study Module on Statelessness](#) (Module d'auto-apprentissage du HCR sur)

[Institute on Statelessness and Inclusion](#) (l'apatridie Institut sur l'apatridie et l'inclusion)

[Statefree](#)

Suivez un cours à [l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion](#) ou à [l'université de Melbourne](#).

Les organisations en Europe peuvent [contacter le Réseau européen sur l'apatridie](#) au sujet des possibilités de formation.

Vous pouvez également [vous inscrire à notre liste de diffusion/bulletin](#).



«L'APATRIDIE EST DEVENUE UN PROBLÈME CLÉ POUR LES COMMUNAUTÉS BHOUTANAISES RÉINSTALLÉES AUX PAYS-BAS, AU DANEMARK ET AU ROYAUME-UNI... IL EST ASSEZ ÉTRANGE QUE DE TELS INVITÉS AIENT ÉTÉ FORCÉS DE CONTINUER À VIVRE UNE VIE D'APATRIDE SANS AUCUNE SOLUTION APPARENTE..»

~ RAM KARKI, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ BHOUTANAISE AUX PAYS-BAS